

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS374

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 17

À la première phrase de l'alinéa 19, substituer au mot :

« fixe »,

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.